

Il ne partage pas les opinions de l'honorable chef de l'opposition et des membres de la gauche de cette Chambre.

Monsieur l'Orateur, nous avons accusé un revenu national plus élevé cette année et, par conséquent, les paroles prononcées par l'honorable ministre des Finances (M. Abbott), lors de son dernier exposé budgétaire, sont encore plus fondées et véridiques. Je me souviens de ses paroles, et ce sont les suivantes:

Cette année je puis de nouveau faire rapport, en ce qui concerne le Canada, d'une activité économique sans précédent et de l'établissement d'un nouveau record de progrès pour les comptes de l'État.

Je me suis réjoui, avec l'honorable ministre des Finances, lorsque j'ai appris en différentes occasions cette année que nous allions réaliser encore une fois un surplus qui atteindra celui de l'an dernier, pour ne pas dire qu'il le dépassera. La nouvelle qui a paru il y a quelques mois à peine, annonçant qu'il nous fallait accroître nos dépenses au chapitre de la défense nationale, a été reçue sans aucun commentaire de par le pays car la population a compris l'attitude de notre gouvernement.

Monsieur l'Orateur, en raison d'un tel surplus cette année, j'ose espérer que l'honorable ministre des Finances se souviendra des paroles qu'il a prononcées le 29 avril 1947, et que l'on retrouve à la page 2618 du compte rendu officiel des débats de cette Chambre. Pour qu'il ne les oublie pas, je me permets de les lui citer:

Le présent exposé budgétaire prévoit donc une réduction considérable des impôts. Je me propose de dégrever surtout le revenu des particuliers car l'impôt qui les frappe est celui qui suscite aujourd'hui le plus de critiques et d'ennuis. Pour remédier aux malaises dont j'ai parlé plus haut, j'estime qu'un dégrèvement radical s'impose dans ce domaine.

Nous espérons donc que l'honorable ministre des Finances, se souvenant de ses paroles, élargira la marge d'exemption qui a été demandée à plusieurs reprises, non seulement par moi-même, mais aussi par plusieurs députés de cette Chambre. Nous savons qu'il n'a pas été nommé ministre des Finances uniquement pour plaire au peuple canadien ou pour n'appliquer que des mesures qui lui sont agréables. Nous savons que son premier devoir consiste à assurer un juste équilibre des revenus et des dépenses. J'ose croire qu'il aura une tâche moins ingrate à remplir cette année. Je ne crois pas avoir exigé l'impossible en demandant une exemption de \$1,200 et de \$2,000, lors de mon discours du 22 mai 1947. A cette date, j'apportais des chiffres à l'appui pour prouver, monsieur l'Orateur, qu'un célibataire recevant un salaire de \$1,200 accusait un déficit de \$99 à la

fin de l'année; que le père de famille, ayant deux enfants à sa charge et gagnant un salaire de \$2,000, accusait un déficit de \$215.

Il nous faut malheureusement admettre que le coût de la vie a beaucoup augmenté depuis 1947. Si je revoyais mes chiffres, pour les rendre conformes au coût actuel de la vie, le montant du déficit pour chacun doublerait et triplerait même. Le père de famille a connu une augmentation de loyer, les compagnies d'électricité n'allouent plus d'escompte, le coût du vêtement a beaucoup augmenté et le coût minimum de \$3 par jour pour la nourriture serait maintenant absurde. Pour ces raisons, je suis plus exigeant cette année et je demande, au nom de ceux que je représente, une exemption d'au moins \$1,500 pour le célibataire et de \$2,500 pour l'homme marié ainsi qu'une exemption de \$200 par enfant qui reçoit l'allocation familiale, et de \$400 pour celui qui ne reçoit aucune allocation. On devrait, de plus, accorder l'exemption, à ceux qui réclament celle de dépendants, pour tous les enfants, tant et aussi longtemps qu'ils sont à parfaire leurs études. Vous admettez avec moi que, durant la période des études classiques et universitaires, il en coûte beaucoup plus cher aux parents. Je demande aussi l'abolition de la déduction de l'impôt à la source, qui a été imposée durant la guerre, en septembre 1942, et qui frappe encore la classe moyenne.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, que vous assistiez à une distribution des salaires dans une industrie, quelle qu'elle soit. Vous pourriez mieux vous rendre compte de ce que la classe moyenne ressent en recevant sa rémunération, déduction faite de l'impôt, de l'assurance-chômage et du fonds de pension; en un mot, le montant attendu est loin d'être celui qui est remis.

Le commerçant, le manufacturier, ou le professionnel, font leurs rapports et leurs remises quatre mois après l'année terminée. Je suis d'avis qu'il serait juste et équitable que la classe moyenne soit traitée sur un même pied d'égalité.

L'assurance-chômage devrait aussi payer les prestations à partir de la date où une personne devient "chômeur"; car il faut admettre qu'elle est dans le besoin et, de plus, qu'elle n'a pas d'économies, ces dernières ayant disparu en raison de l'augmentation du coût de la vie et aussi à cause des lourdes taxes qu'elle a dû forcément payer.

On impose encore à des gens de la classe moyenne des taxes qui ont été appliquées en mai 1942 et je veux parler des taxes prélevées sur la vente des eaux gazeuses. J'ai dit que la classe moyenne était concernée car elle est celle qui consomme le plus de li-